

INDEMNITE	MODE DE CALCUL DE L'INDEMNISATION	BAREME D'INDEMNISATION	MONTANT DE L'INDEMNISATION	DUREE ET MODE DE VERSEMENT
Déménagement	2 mois de salaire	Salaire de l'agent		Versement au moment du déménagement
Primes et indemnités à caractère permanent de salaire	Différence entre les primes et indemnités perçues dans l'ancienne situation et le nouvelle	Selon les primes et indemnités perçues sur un cycle théorique de 12 mois de pleine activité	100% si les primes ont été perçues pendant au moins un an ; 75% dans le cas d'une durée inférieure	Mensuellement pendant 60 mois ou sous forme de capital équivalent versé en 2 fois. Résorbable à chaque gain de NR de la moitié de l'augmentation qui en résulte
Temps supplémentaire de trajet	Différence entre les temps réels de trajet dans l'ancienne et la nouvelle situation	Au taux horaire de l'agent	Taux horaire x temps de trajet supplémentaire	Mensuellement pendant 60 mois sur la base des jours travaillés ou sur la base d'un capital équivalent versé en 2 fois et calculé sur la base de 230 jours de travail par an.
Frais supplémentaires de trajet	Selon les frais engagés sur la base des transports en commun ou sur la base d'une indemnité kilométrique si les transports en communs sont inadaptés.			
Frais de Scolarité supplémentaires	Sur la base de frais réellement engagés jusqu'à la fin du cursus scolaire engagé.			
Aide bénévole à la mobilité THF	1 mois de salaire de base par trimestre d'ancienneté dans la sous-unité	Salaire de base	Versement à la mutation	En 1 seule fois. Fractionnable en 2 versements à la demande de l'agent.
Changement de résidence	Remboursement des frais consécutifs à la mutation ( immatriculations véhicules, Abonnements Eau, Téléphone, domiciliations bancaires, suivi de courrier...)		2 mois de salaire de base affectés de la majoration résidentielle	En 1 seule fois après le déménagement
Prime de changement d'environnement géographique et/ou professionnel	4 mois de salaire	Salaire de l'agent		Versement à la mutation entraînant un changement professionnel et/ou géographique
Garantie de carrière	Etablissement d'une fiche potentielle pour les agents qui auraient bénéficié d'une promotion fonctionnelle dans leur ancienne sous unité au cours des 3 ans suivant la mutation Examen particulier de la situation des agents mutés au trois « 1 <sup>er</sup> janvier » qui suivent la mutation Octroi systématique d'un NR aux agents qui n'auraient bénéficié d'aucune promotion (GF ou NR) dans les trois ans qui suivent la mutation Pour toutes ces applications voir conditions particulières.			
Emploi du conjoint	Les aspects complexes de ces éléments liés à la mutation sont développés dans un autre document			
Accession à la propriété				
Supplément de loyers				
Fin de carrière				

Le détail et les explications des éléments contenus dans le tableau ci dessus sont disponibles dans les sections syndicales.